

# **Commune de Vendlincourt**

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 20 décembre 2022, 20h00**

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 44 du 8 décembre 2022, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 23 personnes.

Marcel Challet excuse Mme Dominique Mocan, conseillère, qui est malade et sous antibiotiques.

xxx et xxx sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

PV de l'AC extraordinaire du 4 octobre 2022 n'est pas lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

**Le PV de l'assemblée communale extraordinaire du 4 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.**

### **2. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2023 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.**

*Rapporteur : Eric Gerber, Maire*

C'est la première fois que nous passons le budget en fin d'année. C'est maintenant une obligation de MCH2.

Vous pourrez constater qu'il n'y a pas de postes qui augmentent significativement mais tous augmentent un peu. L'augmentation du prix du mazout pour le chauffage des bâtiments communaux en fait partie. Côté école, les élèves sont plus nombreux et

nous étions sous-équipés en matériel informatique notamment. Pour pallier ce manque, l'achat de plusieurs ordinateurs et Ipad est nécessaire. Nous devons mettre tout en œuvre pour permettre aux élèves et à la nouvelle équipe dynamique d'enseignantes de travailler dans de bonnes conditions.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

*Dans les grandes lignes, Eric Gerber souligne les principales influences sur le budget 2023 ; déficitaire à hauteur de Fr. 74'100.-.*

Assainissement du réseau d'eau - conduite communale qui passe derrière la scierie Corbat en direction de chez Sandro Filipetto – nous allons créer une chambre pour raccorder cette conduite à celle du SEV car il y a toujours trop de pression dans ce secteur et cela provoque des fuites.

Péréquation financière - revenu fiscal harmonisé : Vendlincourt se situe assez bien à ce niveau-là. Le départ de BAT va nous pénaliser ; nous recevrons environ Fr. 76'000.- de moins de la péréquation financière.

Dans le cadre du PAL, on nous a conseillé d'augmenter le prix du terrain à bâtir ; d'où la proposition de passer le terrain viabilisé à Fr. 100.-/m<sup>2</sup> au lieu des Fr. 55.-/m<sup>2</sup> actuellement.

*Marcel Challet donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation du budget 2023 montrant un déficit de Fr. 74'100.- et de l'état des dettes (v. annexes).*

Quelques explications sur le budget 2023 :

Augmentation du nombre d'élèves dans le Cercle scolaire de la Vendline; nous sommes passés de 66 à 78 élèves. Suite à l'inventaire effectué par le Service de l'enseignement, il ressort que notre école est sous-dotée en matériel informatique. L'achat d'ordinateurs, de tablettes, pour un montant de Fr. 12'000.- est nécessaire afin d'avoir un parc informatique répondant aux normes cantonales. Ces achats devraient être subventionnés par le Canton à hauteur de 30%. Nous avons dû acquérir également une nouvelle imprimante. Proportionnellement à l'augmentation du nombre d'élèves, les moyens d'enseignements augmentent aussi.

Il manquait également du matériel sportif ; une dépense de Fr. 2'400.- est prévue pour l'école mais ce matériel pourra aussi être utilisé par les sociétés. L'achat se fait en collaboration avec Damien Mosser.

alentours halle : Fr. 8'900.- sont prévus pour la réfection de l'allée en pavés côté terrain de football.

Les postes « matériel de chauffage et combustibles » de nos trois bâtiments communaux (halle polyvalente, collège et Schaeferie) ont été revus à la hausse.

Entretien routes communales : Fr. 10'000.- pour gravillonnage, location d'une machine (Fr. 6'000.-/jour) auxquels il faut ajouter Fr. 2'500 pour rehaussement de couvercles et Fr. 1'500.- de base pour divers autres travaux.

Projets environnementaux : Fr. 3'500.- pour la commission d'évolution du paysage (CEP) dans le cadre du PAL, ainsi que pour les actions que mène Marcel Challet en lien avec la nature et l'environnement.

Nous avons Fr. 60'000.- en réserve de politique budgétaire en 2021. Nous avons prélevé Fr. 30'000.- de cette réserve pour le budget 2023.

*Annick Filipetto poursuit avec la présentation de la quotité et taxes :*

La seule augmentation est celle du prix du m<sup>2</sup> du terrain à bâtir, viabilisé, qui passera de Fr. 55.-/m<sup>2</sup> à Fr. 100.-/m<sup>2</sup>.

*La parole est donnée aux citoyens :*

xxx : afin de rendre le village attractif avez-vous déjà pensé à baisser la quotité d'impôt ? EG : non car la plupart des personnes qui viennent à Vendlincourt ne connaissent pas la quotité d'impôt. Nous avons des charges pour l'infrastructure villageoise et peu d'entreprises qui rapportent beaucoup à la commune.

xxx : heureusement que le budget est une décision de l'assemblée communale et pas du conseil car on irait droit dans le mur avec un budget déficitaire de Fr. 200'000.- ! EG : que proposes-tu comme solution ? xxx : quand on voit qu'il y a déjà 50% d'augmentation dans la première ligne du budget (de Fr. 600.- à Fr. 1000.- pour les jetons de présences votations et élections)... Marcel Challet : je rappelle que le budget est une estimation.

EG : nous ne pouvons pas limer beaucoup plus dans ce budget. Il faut rester attractif, avec une école performante, des chemins, en investissant dans la jeunesse, les sociétés, les transports, etc.

VS : la tendance que l'on ressent est que Vendlincourt devient toujours plus attractif. L'augmentation du prix du m<sup>2</sup> de terrain en est la preuve. Nous nous alignons avec les communes alentour.

AF : on peut ajouter que des maisons se construisent au village ; lorsque l'on nous demande des renseignements, les gens veulent savoir s'il y a des écoles, des transports publics, des sociétés, mais pas forcément la quotité d'impôt.

xxx : il y a Fr. 70'000.- d'impôts en plus dans ce budget. AF : oui, ce sont les impôts sur les personnes physiques. Sans cette hausse des rentrées, le budget 2023 présenterait Fr. 70'000.- de perte supplémentaire. xxx : pourtant, il y a des économies à faire.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous l'augmentation du prix du terrain à bâtir *En Chaussin* ?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente (1 avis contraire)**

- **Acceptez-vous la quotité et les taxes y relatives avec l'augmentation du prix du terrain à bâtir *En Chaussin* ?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente (1 avis contraire)**

- **Acceptez-vous le budget 2023 présentant un déficit de Fr 74'100.- ?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité évidente (1 avis contraire).**

Marcel Challet remercie Annick Filipetto pour sa présentation et son travail.

### **3. Information relative à l'extension du périmètre du remaniement parcellaire de la Baroche**

Marcel Challet donne la parole à Eric Gerber pour cette présentation. Il précise qu'il s'agit juste d'une information, qu'il n'y aura pas de décision à prendre sur ce point.

*Rapporteur : Eric Gerber, Maire*

A l'aide du beamer, il présente l'avant-projet de remaniement parcellaire de la Baroche ; projet d'extension *Les Grisettes* de Vendlincourt préparé par le bureau RESA (Rolf Eschmann SA).

Marcel Challet : combien d'exploitants de Vendlincourt sont concernés par ce projet d'extension ? EG : entre exploitants et propriétaires ils sont sept ou huit ; mais suite aux échanges entre agriculteurs il y a encore René Moser, Samuel Moser et Erich Heiniger qui exploitent dans ce secteur. Nous avons reçu un courrier de la Baroche nous disant qu'ils avaient l'intention d'étendre ce RP dans le secteur de la Charmille/Grisettes. xxx : cette demande date de janvier 2022 et nous sommes informés fin décembre ! EG : la demande vient de la Baroche ; ce n'était pas à la commune de Vendlincourt d'en informer les exploitants.

Pour information, c'est le service cantonal en collaboration avec une commune qui met en avant un projet de remaniement parcellaire. Vous avez été conviés à une assemblée d'information par la commune de La Baroche. Quant à savoir si la commune de La Baroche avait l'obligation de demander aux autorités de Vendlincourt avant d'élargir le périmètre, EG lit le mail de M. Jean-Paul Lachat du Service de l'économie rurale duquel

il ressort que même avec un préavis communal négatif de la commune de Vendlincourt, il n'est pas certain que le périmètre aurait été amputé du secteur des Grisettes car des discussions en ce sens avaient déjà eu lieu avec l'Office fédéral de l'agriculture.

Certes, on peut toujours plus informer mais la procédure a été pleinement respectée et le dépôt public donne justement l'occasion, à ceux qui le souhaitent, de faire opposition à l'avant-projet de remaniement parcellaire de La Baroche avec extension du périmètre du secteur des Grisettes (Vendlincourt).

Marcel Challet : il y a déjà eu un cas similaire dans le remaniement parcellaire de la commune d'Alle en 1984 où la partie derrière le Buisson Galant, propriété de Vendlincourt, avait été englobée dans le remaniement parcellaire d'Alle. Toutes les séances avaient d'ailleurs eu lieu à Alle.

EG poursuit : six propriétaires et/ou exploitants de Vendlincourt ont fait opposition à l'avant-projet de remaniement parcellaire de La Baroche. Ces derniers ont émis deux conditions pour lever leurs oppositions : la première est que la commune de Vendlincourt organise une séance d'information en présence du Service de l'économie rurale sur un remaniement parcellaire portant sur l'ensemble de la commune de Vendlincourt ; la seconde, que l'extension du périmètre sur *Les Champs Souvenants* soit accordée.

xxx : oui mais vous avez quand même donné votre accord à cette extension de périmètre du secteur des Grisettes. EG : certes on aurait pu organiser une séance mais nous ne sommes pas maître d'œuvre. Si le Conseil communal a donné son accord c'est parce qu'il avait des arguments valables. En effet, il y a un énorme problème d'érosion sur la Charmille. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec les CJ car ils s'inquiètent pour la sécurité de la ligne ferroviaire située en contrebas ; l'eau s'infiltré dans le talus et le déstabilise d'où risque important de glissement de terrain lors de fortes pluies.

En résumé, avec un montant de Fr. 50'000.- à la charge de la commune sur 10 ans (soit Fr. 5'000.- par année), on réglerait toute la problématique en lien avec l'érosion et on aurait des dessertes bétonnées. Nous devons de toute façon entreprendre quelque chose au niveau des CJ.

*Rappel de la procédure de remaniement parcellaire à l'aide du beamer (v. présentation annexée).*

Valentin Schnyder était présent à l'assemblée d'information du remaniement parcellaire de La Baroche. Il est évident que le projet peut amener des plus-values dans le secteur des Grisettes. Il n'y a pas que la fonction agricole. Le CC n'est pas fait que d'agriculteurs et d'autres intérêts sont importants pour nous.

## 4. Divers et imprévus

### Plan d'aménagement local (PAL)

Nous vous avons dit, lors de la dernière assemblée communale, que les documents étaient consultables sur le site internet. Nous avons appris il y a trois semaines que ce n'était pas totalement le cas. L'avant-projet du PAL sera envoyé cette semaine au Canton pour examen préalable. Nous avons perdu six mois... Les informations sur le site internet de la commune seront mises à jour. Nous nous excusons pour cette erreur. Le dossier sera repris par le nouveau conseil mais je me tiendrai toujours à disposition si nécessaire.

xxx : est-ce que le PAL sera accepté en assemblée communale ? VS, oui. On ne peut pas informer en continu mais les modifications seront sur le site internet.

Marcel Challet : après la mise à l'enquête il y aura un dépôt public. Il est demandé à la secrétaire communale de prendre note du fait que ce dépôt public soit annoncé à la population par tout-ménage.

VS : il est possible que les propriétaires concernés par des changements au niveau du PAL soient informés par écrit. Chose que nous avons faite jusqu'à maintenant mais à différentes étapes. Les gens qui seront concernés par de nouveaux changements seront informés personnellement.

Marcel Challet remercie le conseil communal et les employées communales et leur souhaite tout de bon pour la suite et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h20.

Le Président  
Marcel Challet

La Secrétaire  
Valérie Tantardini